



## Vol d'argent a son employeur

-----  
Par Maevati8

Bonjour,

Je suis dans un gros pétrin..

Je suis salarié , au poste de responsable d'un restaurant bar tabac et pmu , depuis 6ans.

J'ai eu une très mauvaise passe l'année dernière, et je me suis mise dans un gouffre.

Probleme d'argent d'ordre familial, je me suis mise a jouer a l'amigo FDJ a mon lieu de travail, et ceux pendant 5mois,dans l'espoir de gagné un gros gain, seulement au fur et a mesure je n'ai pas pu payé les mises que je faisait, mauvaise conscience, j'ai tout avoué a mon employeur, cependant, il me demande une somme impossible de remboursement, sois 68 000e donc je n'ai aucune preuve et donc je trouve énorme. J'ai reussi a me faire avancer 20 000e par un ami que j'ai remis en suivant a mon employeur qui de se fait ma promis un échéancier, et une rupture conventionnelle. Hier, changement d'avis, Chantage, il m'annonce que j'ai 15jours pour réglé la somme total sous peine de porter plainte et de licenciement pour faute grave. Je sais que je suis en tord, mais est ce qu'il a le droit de faire tout ca ?

Aidez moi...

Merci

-----  
Par NelsonG

Bonjour,

La faute grave est celle qui est d'une telle gravité que le maintien du salarié dans l'entreprise est impossible. En pratique un licenciement pour faute grave sera admis (notamment) en cas de vol dans l'entreprise.

En plus d'un licenciement sans indemnités compensatrices de préavis, vous risquez des poursuites pénales.

Est-ce que votre employeur peut prouver que vous avez volé cet argent ? Confession écrite, par sms ?

Dans l'attente de votre réponse,

Nelson Guill

Juriste

[url=https://www.avostart.fr/]www.avostart.fr[/url]